

COMMUNE DE JUVIGNY LES VALLÉES

Séance du 28 avril 2026 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit avril à vingt heures, trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en salle des fêtes de Juvigny le Tertre à Juvigny-les-Vallées, sous la présidence de ROCHEFORT Nathalie, Maire de Juvigny-les-Vallées.

Etaient présents :

Nathalie ROCHEFORT, Alain ROUSSEL, Monique SOUL, Jean-Yves HAMEL, Céline GANNE, Alain LEVALLOIS, Anne LE PAPE, Marina DESSEROIR, Nicolas BURNOUF, Barbara MARTIN, Éric LAIR, Auguste LEFRAS, Mathilde AUBERT, Denis POUPION, Aurélie GANNE, Guillaume LELIEVRE, Edith LE BRUN, Pascal BERRIER, Ghino MARIE, Isabelle MARTIN, Dominique RECHAUX;

Conseillers Municipaux formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Excusée : Francis VERON, Sandra FORTIN, Justin LEGEARD, Guy LANGEVIN, Fabienne BLIN, Anaïs RINFERT
Absent :

Procuration : Francis VERON a donné pouvoir à ROUSSEL Alain, Françoise BLIN a donné pouvoir à Nathalie ROCHEFORT, Sandra FORTIN a donné pouvoir à Monique SOUL, Guy LANGEVIN a donné pouvoir à Aurélie GANNE, Justin LEGEARD a donné pouvoir à Jean Yves HAMEL, Anaïs RINFERT a donné pouvoir à Éric LAIR.

Secrétaire de séance : Jean Yves HAMEL

Nombre de Membres en exercice : 27

Convocation adressée le 23 avril 2026
et affichée le 23 avril 2026

Présents : 21 Votants : 27

2026 04 046 – Désignation du Président de Séance pour le vote des CFU 2025

Au cours de la présente séance, Madame le Maire de la commune de Juvigny les Vallées présentera les Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025 des différents budgets de la collectivité.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le maire doit se retirer au moment du vote de ces comptes.

Il est donc nécessaire de désigner un président de séance pour assurer la conduite des débats et le vote des CFU 2025 du budget principal de la COMMUNE DE JUVIGNY LES VALLEES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que le maire doit se retirer lors du vote des comptes administratifs et financiers par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que Madame le Maire présentera le CFU 2025 du budget principal de la Commune de Juvigny les Vallées au cours de la présente séance ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de désigner un président de séance pour conduire les débats et procéder au vote des CFU 2025, en application des dispositions légales précitées ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité de proposer la désignation de Madame Monique SOUL en qualité de présidente de séance pour cette délibération ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

Article 1 : Madame Monique SOUL est désignée en qualité de présidente de séance pour l'examen et le vote du Compte Financier Unique (CFU) pour le budget principal de la COMMUNE DE JUVIGNY LES VALLEES.

Article 2 : La présente délibération prend effet immédiatement après son adoption.

Pour extrait conforme
Fait et délibéré à Juvigny les Vallées, le 28/04/2026

Le Maire,
Nathalie ROCHÉPORT

The image shows a circular official stamp of the Commune de Juvigny-les-Vallées, Manche. The stamp features the coat of arms of the commune in the center. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Nathalie ROCHÉPORT'. The text 'Le Maire,' is written above the signature, and 'Nathalie ROCHÉPORT' is written below it.